

VILLE DE FLINES LEZ RACHES

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE

Nous, Maire de la Commune de Flines-Lez-Raches,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales art. L 2212.2 - 2213.1 - 2213.2 - 2213.3,

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

**Vu** la demande présentée par le président de l'association « Artisans et Commerçants Flinois » ;

**Considérant** que pour permettre la préparation et le bon déroulement de la fête des métiers, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur le domaine public et de prendre des mesures visant à garantir le respect de l'ordre public, sur le parking de la salle des fêtes Place Henri Martel, **le 1<sup>er</sup> septembre 2024 de 10h00 à 18h00**,

**ARRETONS**

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 03 septembre 2023 de 09h00 à 19h00 sur le parking de la salle des fêtes Place Henri Martel.

La circulation sur l'Avenue Léo Lagrange sera limitée à 30km/h durant la fête des métiers.

Article 2 : Les riverains seront priés de déplacer leurs véhicules avant 07h00.  
Toute gêne pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière.

Article 3 : Compte tenu du plan Vigipirate en vigueur et des mesures renforcées de sécurité à prendre pour toutes les manifestations événementielles, le dispositif suivant sera mis en place :

Des barrières ainsi que les véhicules d'expositions seront installés à compter de 08h00.

Tous comportement ou sac/bagage suspect sera signalé au service de police par le biais du « 17 ».

Article 4 : Les organisateurs devront veiller au respect des réglementations en vigueur et devront laisser libre passage aux services de secours.

Article 5 : **Les organisateurs sont tenus de rendre propre l'espace public à l'issue de la fête des métiers.**

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Douai, l'association organisatrice, et la Police Municipale de Flines-Lez-Râches sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 26 juin 2024.

Le Maire,



Signé

Annie GOUPIL.